



# ➤➤ NON AU TRI DES ENFANTS EN CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE

# ➤➤ POUR LES MOYENS ET LA CRÉATION DES POSTES NÉCESSAIRES

**D**epuis le début de la pandémie COVID 19, force est de constater que les milliards existent, mais pas pour les secteurs sanitaire, social et médico-social et spécifiquement le secteur de la pédopsychiatrie.

Dans la continuité des plans élaborés dès 2019, le Ministère de la Santé, partout en France avec ses Agences Régionale de Santé (ARS), spécifiquement celle de Nouvelle-Aquitaine, continue son plan de démantèlement des Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP).

Le projet en cours est de transformer les 29 CMPP de la Région « en plateforme ressource médico-sociale pour la prise en charge des enfants avec des troubles neuro-développementaux ». Le cahier des charges en Nouvelle-Aquitaine prévoit que tous les enfants qui n'auraient pas de notification de handicap – attribuée par les maisons départementales du handicap (MDPH) – seraient renvoyés vers les Réseaux d'aides spécialisées aux élèves (RASED) en voie d'extinction ou vers les professionnels exerçant en libéral.

Comme le laisse entendre une directive ministérielle de juillet 2020, la volonté du gouvernement est de fondre à terme, dans tout le pays, sur ce modèle, tous les centres d'accompagnements psychologiques et médico-sociaux destinés aux enfants et adolescents. Et les structures qui ne se plieraient pas aux injonctions prévues dans ces cahiers des charges perdraient leur habilitation.

**Si ce projet abouti, 85 % des jeunes concernés risquent de ne plus être pris en charge et bon nombre d'entre eux ne seront tout simplement plus soignés.**

C'est la poursuite du démantèlement de ce secteur et des missions du service public qui manquaient déjà de moyens financiers pour prendre en charge sans délai les jeunes concernés. Les listes d'attente actuelles, faute de moyens suffisants en personnel, portent déjà gravement atteinte à la réussite scolaire et au développement des enfants. Le démantèlement se perpétue au mépris de toute

la jeunesse et de ses droits à bénéficier dans notre République d'accueil et de soins psychologiques spécifiques publics, égalitaires et gratuits.

**C'est pourquoi la CFTC, la CGT, FO et SUD exigent l'arrêt immédiat du démantèlement du secteur, le maintien des missions des CMPP et l'égal accès aux soins. Elles revendiquent :**

- L'abrogation de ce cahier des charges et de tous les autres cahiers des charges existants ;
- L'arrêt de toutes les transformations/fermetures en cours des CMPP et des CMP ;
- L'allocation immédiate des moyens nécessaires pour les CMPP et les CMP afin de garantir aucun délai d'attente pour la prise en charge de tous les jeunes qui en ont besoin ;
- Le maintien de tous les emplois et les embauches nécessaires à hauteur des besoins.

**La CFTC, la CGT, FO et SUD soutiennent toutes les initiatives qui iront en ce sens et appellent d'ores et déjà à se mobiliser\* le VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020, à Paris, devant le ministère de la Santé (14 avenue Duquesne, 7<sup>ème</sup>) à 9h00 à l'occasion de la journée d'étude sur l'autisme, et à Bordeaux, devant l'hôtel Ibis Centre Mériadeck (35 cours du Maréchal Juin) à 13h30 au moment où se tiendra une réunion décisive organisée par l'ARS.**

Elles invitent les salarié.e.s avec leurs syndicats et dans l'unité la plus large à déposer partout leurs cahiers de revendications.

Elles demandent à être reçues au plus vite par le ministre des Solidarités et de la Santé pour garantir les droits des enfants et exiger l'abandon de ce projet contraire aux fondements mêmes de ce secteur professionnel.

*Paris, le 10 septembre 2020*

\* dans le respect des gestes barrières